



Communiqué de presse

3 % : le dividende proposé aux sociétaires de Cera pour 2020, l'année du coronavirus

Louvain, vendredi 18 décembre 2020 – Le Conseil d'Administration de Cera propose, pour l'exercice 2020, un dividende coopératif de 3 %. Cette proposition sera soumise à l'approbation des sociétaires de la coopérative Cera lors de l'Assemblée Générale du samedi 5 juin 2021.

Un dividende attractif compte tenu des circonstances

Franky Depickere, administrateur délégué de Cera, explique : « 2020 restera dans l'histoire comme l'année de la pandémie du coronavirus. Cette crise mondiale a eu des répercussions sur tous les aspects de notre société : sur les plans économique et social, sur les fondements de notre société et sur le bien-être de tous. Jamais le slogan de Cera 'S'investir dans le bien-être et la prospérité' n'aura donc été autant d'actualité.

Au sein de la coopérative Cera, nous sommes attentifs à ce qui se passe autour de nous et nous ne voulons pas nous cantonner à un rôle de spectateur. Les réserves que nous avons constituées ces dernières années nous permettent aujourd'hui de continuer à renforcer notre contribution sociétale et à accroître notre base de sociétaires. »

Un soutien indéfectible

En 2020, nous avons soutenu 779 associations, pour un montant total d'un peu plus de 4 millions d'euros. Et, en réponse au coronavirus, nous avons lancé trois campagnes spécifiques, intitulées « co-vitamines », à destination des secteurs fragilisés afin d'y limiter les dégâts causés par la crise sanitaire. Il s'agissait de l'aide à la jeunesse, des organisations locales de lutte contre la pauvreté et des jeunes artistes plasticiens. En 2021, nous prévoyons un budget similaire pour notre contribution sociétale aux niveaux régional et national.

Par ailleurs, nous renforçons aussi le pouvoir d'achat de nos coopérateurs via une large sélection d'avantages sociétaires, en collaboration avec des entrepreneurs et producteurs locaux.

Élargissement de notre base à 400.000 sociétaires

La coopérative Cera rassemble aujourd'hui 377.393 sociétaires. Ils incarnent l'essence de notre coopérative : **ensemble, nous sommes plus forts**. D'ici à 2025, nous avons l'ambition d'atteindre une base enthousiaste de 400.000 sociétaires. Notre Conseil d'Administration vise donc à assurer une certaine continuité dans notre politique de dividende. Sauf imprévu, nous avons par conséquent l'intention de distribuer un dividende de 3 % pour l'exercice 2020. Le tableau ci-dessous montre l'évolution du dividende ces dernières années.

2016	2017	2018	2019	2020
2,50 %	3,00 %	3,00 %	3,25 %	3 %

S'il est approuvé par l'Assemblée Générale, le dividende sera versé le mercredi 9 juin 2021.

Plus de 7.000 personnes ont choisi de devenir sociétaire de Cera en 2020

L'émission actuelle de parts Cera court jusqu'au 24 mai 2021. Franky Depickere commente : « Il est important pour Cera de disposer d'une large base de sociétaires de tous âges et de toutes générations. C'est pourquoi il est possible de devenir sociétaire de Cera à partir de 50 euros. Les sociétaires qui détiennent au moins 600 euros de parts Cera bénéficient en outre de tous les avantages de notre coopérative. La souscription peut se faire entièrement en ligne, que vous soyez client du groupe KBC/CBC ou non. Il est aussi possible de souscrire via CBC/KBC Mobile, CBC/KBC Touch, dans les agences bancaires de CBC/KBC(-Brussels) ou encore via CBC/KBC Live. »

Au cours de cette année 2020 si particulière, nous avons accueilli un nombre significatif de nouveaux sociétaires. Franky Depickere conclut : « Notre histoire plaît aux gens et cela nous pousse à poursuivre notre mission 'S'investir dans le bien-être et la prospérité'.

Démissions volontaires possibles du 1^{er} janvier au 30 juin 2021

Les démissions avec parts coopératives ne sont possibles qu'au cours des six premiers mois de l'année. Le Conseil d'Administration a décidé que, tout comme les années précédentes, les demandes de démission volontaire se dérouleront en deux phases. Du 1^{er} janvier au 30 juin 2021, toutes les demandes de démission volontaire seront enregistrées via les agences bancaires* ou les canaux numériques (Mobile et Touch) de KBC Bank, KBC Brussels et CBC Banque. *Attention, en raison des mesures de précautions liées au coronavirus, il n'est temporairement pas possible de se rendre physiquement dans les agences. Une rendez-vous téléphonique ou une vision conférence restent toutefois possibles.

Dans une seconde phase, le 30 juin 2021, les demandes de démission enregistrées seront traitées.

En 2020, 3.113 sociétaires ont décidé de démissionner volontairement, une baisse de 17 % par rapport à l'année précédente.

Cera : s'investir dans le bien-être et la prospérité

Avec nos sociétaires, nous développons une coopérative solide qui s'investit en faveur de la société. En unissant nos forces à celles de nos sociétaires et partenaires, Cera crée une plus-value économique et sociétale à trois niveaux :

- en tant qu'actionnaire important, nous assurons des bases solides au groupe KBC ;
- nous exerçons un impact positif sur la société ;
- nos sociétaires bénéficient d'avantages exclusifs.

La participation, la solidarité et le respect de chacun – des valeurs inspirées par F. W. Raiffeisen – forment, depuis plus de 125 ans, les bases de notre entreprise coopérative.

La coopérative Cera : profondément enracinée, largement ramifiée.

Avertissement

Investir dans des parts comporte des risques. Les parts E de Cera ne sont pas transmissibles et, en cas de démission, c'est maximum la valeur nominale qui est remboursée. En tant que souscripteur, vous courez le risque de perdre tout ou partie du capital investi. Toute décision de souscription à des parts E de Cera doit être une décision personnelle. Lisez préalablement le prospectus sur www.cera.coop/fr/prospectus, de sorte que vous compreniez bien quels sont les risques et les avantages potentiels associés à la décision d'investir dans ces titres. Ce prospectus contient des informations plus détaillées que ce document. Portez une attention particulière aux facteurs de risques décrits dans le chapitre 1, « Facteurs de risques », du prospectus. Cera est, notamment, exposée au risque du marché, au risque de concentration, au risque de défaillance, au risque de liquidité, aux risques propres au groupe KBC et à ses activités. Les actifs de Cera se composent essentiellement de participations dans KBC Groupe et KBC Ancora, de sorte que la solvabilité de Cera est en grande partie déterminée par la valeur de ces participations. Les revenus (récurrents) de Cera se composent presque exclusivement de dividendes sur ses participations dans KBC Ancora et KBC Groupe, de sorte qu'une éventuelle baisse de ces revenus a une influence négative sur la position de trésorerie de Cera. Les démissions peuvent également avoir un impact important sur les cash-flows de Cera. Vous pouvez obtenir le prospectus, sans frais, sur simple demande au siège social de Cera (Munstraat 1, 3000 Leuven). Vous pouvez également le consulter sur internet (www.cera.coop/fr/prospectus) ou le demander par e-mail (info@cera.coop) ou téléphone (0800 62 340). L'approbation du prospectus par la FSMA ne peut être considérée comme un avis favorable sur les titres proposés.

Les éventuelles plaintes peuvent être introduites sur le site www.cera.coop ou auprès de l'Ombudsman en conflits financiers sur www.ombudsfin.be.

Fin du communiqué de presse

Pour plus d'infos :

Le prospectus et d'autres informations importantes sont disponibles sur <https://www.cera.coop/cerafeeling>. Toutes les modalités pratiques de l'émission sont reprises dans la fiche d'information.

Contact :

Hilde Talloen, responsable Communication et directrice adjointe, tél. 016 27 96 79, GSM 0494 85 59 59

Hilde.talloen@cera.coop

Cera CVBA, Muntstraat 1, 3000 Louvain, www.cera.coop, info@cera.coop

Numéro d'entreprise RPM Leuven TVA WE 0403.581.960